

BEBSI

*Dire qu'un livre est moral
ou immoral n'a pas de sens,
un livre est bien ou mal
écrit c'est tout.*

Oscar Wilde

*Le Bulletin des étudiants et étudiantes de l'École de Bibliothéconomie et des sciences de l'information
Vol 19 no 1, février 2002*

Dossier Thématique: La censure

Mot de la rédactrice

La censure est un sujet qui nous touche particulièrement –qui devrait nous toucher– en tant que spécialistes de l'information. C'est un sujet qui jalonne toute l'histoire humaine, et qui est toujours d'actualité... C'est pourquoi nous avons décidé d'y consacrer un dossier thématique dans le BEBSI. Mais le phénomène est parfois difficile à cerner. Voici donc quelques pistes de réflexion qui peuvent le mettre en relief.

La censure se manifeste toujours envers les lectures des autres. C'est une question de valeurs : ce que je trouve acceptable est forcément inacceptable pour quelqu'un d'autre, et si un texte énonce des valeurs que je prône, un autre énonce nécessairement des valeurs opposées... La relativité des valeurs qui peuvent mener à la censure n'évolue pas seulement selon les individus mais aussi selon les lieux, les époques, les événements. La plupart des livres qui étaient à l'Index sont aujourd'hui beaucoup lus. Plusieurs sont devenus des classiques, figurent dans les programmes d'éducation. Il n'y a donc pas de valeurs claires qui mènent à la censure. Elles varient plutôt avec les courants de pensée.

Une chose capitale, selon moi, dans le phénomène de la censure est la notion de pouvoir. C'est cette notion qui fait que je peux laisser de côté mes croyances personnelles et protéger la liberté intellectuelle, qui fait que je considère cette dernière comme fondamentale. La censure découle toujours de l'exercice d'un pouvoir, politique ou social, collectif ou individuel, qu'il soit exercé dans le but d'empêcher les autres d'avoir accès à l'information, de faire de la propagande ou dans un but de protection. Autoriser la censure, dans ce cas-là, ou simplement « laisser faire » revient à accepter le fait que des individus aient le droit d'exercer un pouvoir sur ce que les autres pensent. À mon sens, cela est inadmissible. Et le moyen d'éviter cela est justement de favoriser la lecture d'une grande diversité de textes sur plusieurs sujets et qui présentent plusieurs points de vue. Les professionnels de l'information, dans cette lutte, devraient jouer le rôle qui leur revient, c'est-à-dire un rôle de premier plan...

Marie-Jo Hamel

*Bienvenue aux nouveaux membres
du comité exécutif de l'AEFEBSI*

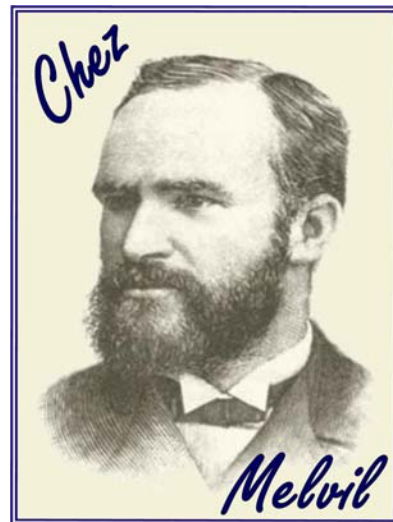
Président: Olivier Charbonneau

Vice-présidente: Valérie Comte

Trésorière: Catherine Boily

Secrétaire: Catherine Jalbert

Concours Café-Étudiant: enfin un nom...



Le grand gagnant, Pierre Lajeunesse, s'est mérité un certificat-cadeau de 25 dollars chez Renaud-Bray. Pour plus de détails concernant les résultats du concours, vous pouvez aller les consulter Chez Melvil.

Encore une fois je remercie tous les participants.

Stéphano Biondo, responsable du café

Politique éditoriale

1- Il est indispensable de respecter la date de tombée

1.1- Dans le cas contraire, les articles seront reportés au prochain numéro.

2- Modalités de présentation des articles

2.1- Les articles *devront obligatoirement être déposés dans le* répertoire C://Bebesi du poste no 31 au laboratoire d'informatique. Les auteurs devront, par courrier électronique, signifier le dépôt de leurs articles au responsable du journal.

2.2- Les textes devront être rédigés, si possible, en format Word 6.0 pour Windows en évitant toute mise en forme que ce soit (**simple interligne, 11pt, Times New Roman**)

2.3- AUCUN article sur PAPIER ne sera accepté de la part des étudiant(e)s et des enseignant(e)s; seuls les dessins le seront.

3- Correction des textes

3.1- La rédaction se réserve un droit de regard sur tous les articles présentés au BEBSI. À cet effet, les textes devront être complets, structurés et clairs.

3.2- L'équipe corrigera l'orthographe d'usage ainsi que la syntaxe.

3.3- Les articles soumis devront répondre aux standards de qualité de la rédaction, c'est-à-dire des textes non discriminatoires, non diffamatoires et ayant un langage adéquat. La lecture d'un article soumis ne constitue pas nécessairement une obligation de publication.

4- Rejet d'un texte

4.1- En cas de rejet d'un texte, la rédaction fournira par écrit les raisons dudit rejet et donnera deux choix à l'auteur: soit apporter des corrections significatives au texte, soit accepter le rejet.

4.2- Toute décision concernant un tel rejet devra être prise par une majorité de membres de la rédaction présents lors de la mise en page.

5- Tous les articles devront être signés; dans le cas contraire, ils ne seront pas publiés.

6- Le contenu des articles soumis au BEBSI n'engage que leurs auteurs.

L'équipe du BEBSI

Co-rédactrices en chef: *Marie-Jo Hamel*
Catherine Jalbert

Collaborateurs: *Rose-Marie Racine-April*
Valérie Comte
Olivier Charbonneau



Babillard

Le mot du président

C'est avec de grandes ambitions que je débute mon mandat. Les projets sont stimulants et les défis à relever sont nombreux. Je voudrais vous présenter ce que je crois être mes priorités pour l'association, mais avant, je vais me permettre d'élaborer sur ce que c'est d'être président d'une association étudiante. En fait, définir ma perception de mon rôle vous communiquera ma méthode usuelle.

Avant tout, tout bon président doit être à l'écoute de son milieu. Les priorités, les actions et les dossiers n'apparaissent pas par eux-mêmes. Ces derniers découlent des membres que le président représente et doit servir. Il incombe au président de faire avancer les choses en s'assurant que les efforts et les énergies de tous sont alloués d'une façon concertée.

Sans être bâillonné, le président doit établir des dialogues en rassemblant et disséminant sélectivement l'information. Par son rôle central, il peut avoir accès à des faits qui peuvent être utiles pour certains. Il doit donc transcender la structure de l'organisation et travailler avec tous pour obtenir le consensus, si possible.

Maintenant que je vous ai éclairés sur ma vision de mon rôle, attardons-nous aux projets qui s'offrent à nous. L'ordre dans lequel je vous les présente importe peu. Il s'agit de priorités et je m'attarderai à les faire tous fructifier.

Un projet excitant et à peine naissant consiste à envoyer une trentaine d'entre nous en Europe pour visiter des bibliothèques scandinaves. Les initiatives de levées de fonds sont multiples car le défi est de taille : il nous faudrait près de \$100,000!

Un autre projet important est la révision de la structure de l'association étudiante. En fait, ma prémisse initiale est simple. Nous sommes un petit groupe avec une lourde structure. Ma réflexion n'est que naissante et je reviendrai là-dessus dans le prochain BEBSI (je l'espère).

Finalement, je vous propose de rendre l'association plus militante. Une première facette consiste à revoir notre rôle au sein de l'Université de Montréal. Nous avons à notre portée une institution qui pourrait servir de laboratoire vivant pour nos apprentissages professionnels. Ensuite, je désire constituer un comité d'étude chargé de monter des dossiers d'implication, voire même de pression politique. Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez me contacter dans les plus brefs délais.

Comme vous pouvez voir, nous avons du pain sur la planche. Je crois avoir fait le survol des priorités, mais si votre vision est différente de la mienne ou si vous croyez que j'ai oublié des points importants, n'hésitez surtout pas à communiquer avec moi.

Merci et à bientôt!

Olivier Charbonneau
o.charbonneau@umontreal.ca

À venir dans le prochain BEBSI :

La représentation populaire des spécialistes de l'information

Appel à tous: prises de positions de l'asso

Les sciences de l'information ont un aspect social incontournable. Accès à l'information, investissements et développement des institutions du savoir, vie privée, censure, éthique ne sont que quelques exemples. Le Comité exécutif (CE) de votre association étudiante juge prioritaire de prendre des positions au niveau de dossiers chauds dans notre domaine d'étude.

Vue la nature sensible de ce projet, votre humble CE préconise la création d'un comité chargé d'étudier les questions suscitées par vous, futurs professionnels de l'information. Ce comité se chargera de monter un argumentaire et une plate-forme afin de les soumettre aux étudiants. Ensuite, nous implanterons une stratégie de dissémination de notre position.

Nous avons besoin de vous pour mener à bien ce projet ! Le comité sera composé de tous ceux qui désirent s'y impliquer pour organiser ces dossiers. En fait, le but est de créer une structure souple et quasi-informelle pour faciliter l'élaboration de dossiers bien renseignés.

C'est une excellente opportunité pour rayonner dans notre domaine. Je vous invite donc à communiquer avec moi pour discuter des sujets qui vous préoccupent et pour vous aider à monter votre projet d'intervention.

J'attends vos commentaires en grand nombre!

Olivier Charbonneau





Babillard

Ce qui s'est dit aux assemblées départementales

- Madame Céline Cartier, qui était directrice des bibliothèques de l'Université Laval, a offert un don à l'EBSI. Son époux a été directeur l'EBSI.
- Cette année encore, deux stages en Suisse sont offerts à nos étudiants de maîtrise de l'option archivistique : un stage, au Comité International Olympique et le deuxième, au Comité International de la Croix-Rouge. Les stagiaires seront Marie Meriaux et Amélie Harbec.
- En 2004, ça sera le 100^e anniversaire du programme en sciences de l'information de l'Université McGill et il y aura publication d'un document qui reflètera l'enseignement au Canada des sciences de l'information. Il y aura un chapitre pour chaque école, dont l'EBSI.
- Monsieur Couture rencontrera Madame Lise Bisonnette 4 fois par année afin d'entretenir des liens serrés avec la GBQ.
- Un nouveau cours apparaît déjà à l'annuaire des cours du programme de maîtrise. Ce cours *Indexation et condensation automatiques* sera pour ceux qui choisiront le profil de gestion de l'information électronique.
- Des informations concernant le prochain congrès de l'IFLA qui se tiendra du 18 au 24 août 2002 à Glasgow en Écosse, sont disponibles au bureau du directeur.
- L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) effectue présentement une recherche sur l'aménagement des bibliothèques publiques et la prévention des troubles musculo-squelettiques chez le personnel. Le projet s'étale sur deux ans. Monsieur Savard est membre du comité avisé de cette recherche.
- Le projet d'école d'été avec les responsables de l'Université de Toronto suit son cours. Le directeur, Monsieur Couture, a fait l'annonce de ce projet à titre d'information lors de la réunion des directeurs des écoles canadiennes qui s'est tenue au mois de janvier dernier. Ce projet d'école d'été ressemblera à un séminaire (environ une semaine) et s'adressera aux étudiants au doctorat et à la maîtrise.
- Le projet de mettre sur pied une salle de formation des usagers à la bibliothèque se confirme et devrait être finalisé en septembre 2002. L'objectif est d'installer sept postes de travail dans le local C-2070, à côté de la bibliothèque, destinés uniquement aux étudiants de l'EBSI. Le local sera équipé d'un numériseur et d'une imprimante.
- Monsieur Savard a fait une demande de congé sabbatique du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003. L'assemblée des professeurs a accepté.

Pour plus d'informations : Maryse Laflamme, représentante des M1

Comité d'informatique documentaire (COMID) Compte-rendu de la première réunion pour l'année scolaire 2001-2002

EBSIENNES, EBSIENS

La première rencontre du COMID s'est tenue le 5 février 2002. Voici le condensé des principaux points à l'ordre du jour.

Sur le prochain site Web de l'EBSI...

L'EBSI a été parmi les premiers départements à afficher sa présence sur le Web à l'Université de Montréal, et ce dès 1995. L'aspect graphique du présent site Web de l'école date de 1998. La refonte du site actuel est en préparation et la nouvelle version devrait être en ligne dès la fin de la présente session ou au plus tard à la rentrée 2002. Le contenu sera essentiellement le même, rehaussé d'une nouvelle image. Nous aurons aussi droit à un nouveau nom de domaine qui devrait être www.ebsi.umontreal.ca.

Les délais de la mise en ligne s'expliquent par divers facteurs : la Faculté des Arts et des Sciences, (FAS) dont relève l'EBSI, a

(Suite page 5)



Babillard

(Suite de la page 4)

initié cette refonte et la coordonne pour les sites de tous les départements de la Faculté en collaboration avec la Direction des communications qui fournira la bannière avec le logo officiel de l'Université. Une première version de la refonte du site réalisée par la webmestre de la FAS a été communiquée à l'EBSI le 21 janvier 2002. Des corrections devront être apportées pour s'assurer que le code HTML soit valide et que les informations soient à jour, de nouvelles informations ayant été diffusées sur le site depuis le début de la refonte par la FAS.

Sur les développements dans le laboratoire de 3^e cycle à l'été 2002

Les étudiants(es) au doctorat auront accès à de nouveaux équipements (14 nouveaux postes de travail complets) fonctionnant dans l'environnement Windows 2000 dès cet été. Des mises à jour des logiciels implantés sur ces postes devront également être acquises (ProCite, SPSS, etc.). L'achat de ces nouveaux équipements et logiciels devrait épuiser le budget obtenu du Ministère de l'Éducation du Québec en 1997 pour l'implantation du programme de doctorat. Il faudra par la suite que les demandes de renouvellement des équipements du labo de 3^e cycle soient présentées à l'Université.

Sur la transition des infrastructures réseau à l'Université de Montréal

Tel que mentionné par Mme Carmel au début de l'année scolaire, l'Université, bénéficiant d'une subvention du Gouvernement fédéral, changera complètement son réseau afin de le rendre plus puissant. Toute l'infrastructure passera de 10Mbit/s à 100Mbit/s. Ces travaux, confiés à Bell Entourage, impliquent d'énormes transformations, par exemple, 10 000 prises réseaux sont à remplacer sur le campus. Les travaux ne peuvent qu'avancer lentement pendant la session scolaire. Ils étaient supposés être terminés pour la dernière rentrée. La nouvelle échéance du projet n'est pas connue à ce moment-ci.

Pour le laboratoire, cette transition ne sera que bénéfique car chacun des postes aura sa propre prise réseau à 100Mbits/s contrairement à la présente connexion par répéteur sur 10Mbit/s.

Sur les points apportés par les étudiants

Les demandes estudiantines portaient principalement sur l'ajout d'un second navigateur Web sur les postes de travail (Netscape ou Opera), la possibilité d'installer une imprimante laser avec ou sans système de débit automatique et la climatisation du laboratoire.

Dans l'élaboration des pages Web des étudiants, il est souvent nécessaire de vérifier la validité et la présentation de ses pages Web sur un navigateur autre qu'Explorer. Jusqu'au printemps 2001, Netscape et Internet Explorer étaient installés sur tous les postes de travail sous Windows 95. Lors du remplacement du parc informatique à l'été 2001 et le passage à Windows 2000, et compte tenu de l'incompatibilité de Netscape 6 avec Windows 2000, il a été décidé de n'installer qu'Internet Explorer (d'ailleurs requis pour la lecture des documents XML). Suite à la demande formulée par les étudiants, l'installation d'un deuxième navigateur (Mozilla ou Opéra) sera considérée pour l'automne 2002.

La demande d'une imprimante laser au laboratoire n'est pas quelque chose de nouveau. Cependant, jusqu'à maintenant, le volume d'impression mensuel n'était pas suffisant pour pouvoir obtenir la location d'une imprimante laser avec carte de débit du service de polycopie. Par ailleurs, le budget de fonctionnement de l'EBSI ne permet pas un tel achat. Par contre, une demande sera faite dans le cadre du budget MAO (mobilier, appareils et outillage) que l'EBSI présente en mars à la DGTIC afin de voir si nous aurons droit à une imprimante monoposte ou réseau avec débit automatique. Le budget MAO est alloué en juin. Dans l'éventualité d'une réponse favorable, l'imprimante serait en place pour septembre 2002.

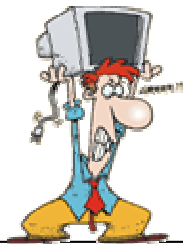
Enfin, l'éternelle question de la climatisation au laboratoire ne sera pas réglée avant longtemps. Il semble que le problème dure depuis l'installation du labo dans ses locaux actuels en 1990 même si les responsables du laboratoire font des demandes à la direction des immeubles pour régler la température à la hausse ou la baisse. A cet effet, j'ai suggéré le simple essai d'un ventilateur, afin qu'au moins, la promiscuité se fasse moins sentir dans une salle de 40 ordinateurs dégageant eux aussi une chaleur non négligeable.

Je demeure à votre disposition pour toute autre demande,

Votre représentant étudiant,

Robin Dumais
robin.dumais@umontreal.ca

©Robin Dumais, 2002





Babillard

Programme des conférences-midi, hiver 2002 :

19 février : Conférence-midi des professeurs, 1ère partie:

Ramangalahy - Capacité d'absorption de l'information et performance des petites et moyennes entreprises.

Arsenault - Faciliter le repérage de notices bibliographiques d'ouvrages en langue chinoise dans les OPACs Nord américains.

Grimard - Archives et évaluation de programme.

À venir:

26 février : Conférence-midi des professeurs, 2e partie:

Marcoux - Guide de gestion intégrée des documents au Gouvernement du Québec.

Turner - Travaux en cours sur les métadonnées pour l'organisation de l'image en mouvement.

Da Sylva – 1. Accès convivial et systémique à l'Internet dans le secteur de la construction.
2. Implementing and Evaluating Linguistic Descriptions in Natural Language Processing Applications.

12 mars : **Stevan Harnad** - Comment ouvrir l'accès à la recherche scientifique en-ligne

Résumés des conférences de cet automne

Peer-to-peer et la gestion de la complexité

Conférence du 15 novembre 2001

Tel était le titre, énigmatique je dois vous l'avouer, lorsqu'on est à ses tous débuts dans le vaste monde des sciences de l'information, de la première conférence-midi de l'EBSI cet automne. Or le conférencier, Claude Vogel, fondateur et directeur de Semio Corporation, ainsi que professeur associé de l'EBSI, a brillamment réussi à démystifier les concepts que recouvrent cette dénomination.

Ainsi, lors de son passage annuel à l'EBSI, monsieur Vogel nous a entretenu sur un nouveau modèle de structuration et d'échange d'information basé sur le « peer-to-peer » (en français paire-à-paire). Développé par Napster, le « peer-to-peer » permet aux usagers, qui agissent dans un espace virtuel de transaction, de rechercher de l'information structurée. Or, transposé tel quel dans l'entreprise, ce modèle n'est pas très attirant



Babillard

Dessine-moi...

Conférence du 28 novembre 2001

Qu'est-ce que le MindMapping? C'est à cette question qu'a répondu Mme Diane Mercier, étudiante au Doctorat à l'EBSI, le 28 novembre dernier. Grosso-modo, il s'agit d'une façon de structurer nos pensées, nos idées et d'en faire des textes, des exposés, des rapports, ou encore pour préparer des argumentations et même, cela aiderait à améliorer notre mémoire et notre compréhension des différents concepts auxquels nous sommes confrontés à tous les jours.

La méthode est essentiellement basée sur l'utilisation des schémas heuristiques. Globalement, le schéma heuristique est la représentation graphique des concepts, processus fait naturellement par le cerveau.

Il y a des logiciels qui nous permettent d'appliquer cette méthode, mais nous pouvons aussi le faire manuellement.

C'est une méthode de travail qui peut éviter d'avoir le fameux « syndrome de la page blanche », de perdre le fil de nos idées ou encore de nous empêtrer dans des concepts qui ne sont pas importants... Et surtout, ce qui est très important dans notre société, cela nous fait gagner du temps. Elle s'applique autant dans notre vie personnelle que dans la vie publique, professionnelle.

Si vous voulez en savoir plus allez consulter le site web de Mme Mercier à l'adresse suivante :

<http://www.esi.umontreal.ca/~p0688275/communications/dessine-moi/index.html>

Alors, si votre façon actuelle de travailler ne semble pas vous réussir, essayez celle-ci!

Valérie Comte

(Suite de la page 6)

puisque'il est basé, souligne Vogel, sur « une logique de collectionneur » : il ne permet pas de découvrir, mais uniquement la recherche de l'information déjà structurée. Afin d'en utiliser son plein potentiel, il est essentiel de le développer pour qu'il permette l'échange d'information non structurée. C'est ainsi qu'accédons un réseau d'utilisateurs ou d'employés des divers départements d'une entreprise à l'information détenue par chacun des départements, quelle que soit la taxonomie, soit la structuration des concepts, ou l'ontologie utilisées. Ainsi, en faisant l'extraction du contenu, en le structurant et l'étiquetant selon une ontologie prédéfinie, cet outil permettra à tous ceux qui participent à ce réseau d'accéder à ce contenu. C'est ce que propose ce nouvel outil en phase finale de développement par l'entreprise de Vogel.

Si ce compte-rendu ne rend pas justice à la complexité du fonctionnement de ce modèle et outil, il est néanmoins possible d'en demander une démonstration à SEMIO (www.semio.com)

Diane Bélanger

L'information et la connaissance dans le contexte de l'innovation

Conférence midi du 5 décembre 2001 -

Dans leur allocution, deux chercheurs brésiliens (Marta Ferreira et Jorge Veves) se penchent sur la question de l'innovation comme processus de transfert de connaissance et d'information. En fait, l'innovation est perçue comme un élément primordial pour la compétitivité des entreprises contemporaines et résulte d'un processus d'apprentissage et de transfert. Les systèmes d'innovation sont souvent complexes et résultent des flux informationnels et de connaissances entre agents intéressés dans le milieu. L'expérience brésilienne illustre un manque de systématisation, de continuité et de sensibilisation au niveau des rapports entre les acteurs tandis que l'état de la question au Québec diffère de celle du Brésil. On peut y observer un système d'innovation plus élaboré, issu d'efforts concertés de la part d'agents organisateurs (groupes d'entreprises, gouvernements). Les projets et les plateformes d'échanges sont plus nombreux et mieux encadrés.

Olivier Charbonneau

Dossier: La censure

Censure de BD à Hull

NOTE : le présent article fut rendu possible grâce au dossier extrêmement complet que Jacques Boivin, dessinateur montréalais, m'a remis. Je tiens à le remercier énormément ! Aussi, je reprends la chronologie du dossier de Charles Montpetit de l'UNEQ, que je remercie également.

CHRONOLOGIE

Notre petite histoire de censure, version canadienne, débute en août 2000.

17 août 2000 : la citoyenne Roseline Brien envoie à la bibliothèque de Hull 20 photocopies contenant des extraits explicites de quelques BD. Elle s'insurge de la présence de ces documents dans la collection de la bibliothèque et affirme que si on dénigrerait des noirs ou des juifs, « ce genre de violence serait rapidement interdite ». De plus, elle réclame l'élimination de la « section de bandes dessinées pornographiques ». *Le Droit* en tire un article le 23 août et publie sa lettre le 20 septembre.

1 septembre 2000 : Denis Boyer répond à Mme Brien et lui explique clairement que la bibliothèque ne dispose d'aucun livre pornographique. Les documents évoqués par la citoyenne se trouvent dans la section Adulte, étiquetés « lecteurs avertis », disponibles pour l'emprunt seulement aux membres de la bibliothèque âgés de 16 ans ou plus. Il lui fournit même le classement fourni par SDM des documents qu'elle cite : deux documents « Adultes grand public, recommandé » puis cinq « Adultes grand public, peut-être utile ». *Le Droit* publie la réponse du directeur de la bibliothèque le 13 septembre 2001.

Mars 2001 : la Commission permanente sur la culture de Hull consulte le Conseil du statut de la femme au niveau de la valeur des documents contestés et ce dernier stipule que « tout doute à cet égard doit être tranché en faveur de la liberté d'expression. Nous ne sommes pas en mesure de porter un jugement éclairé sur le caractère obscène ou non des bandes dessinées identifiées. »

Avril 2001 : la Commission permanente sur la culture de Hull consulte cette fois-ci deux experts de la BD. Ils doivent examiner 4 albums jugés dégradants par Mme Brien ainsi que 3 albums érotiques qui ne sont pas disponibles à la bibliothèque. Ils isolent les 3 albums érotiques mais confirment que les autres albums sont classés

convenablement.

Mai 2001 : Le conseil municipal accepte les recommandations suivantes de la Commission. La bibliothèque doit :

- exclure [...] les documents en images (films, BD, revies) qui banalisent et/ou cautionnent les actes d'agression sexuelle;
- [s'adjoindre] au besoin un-e (ou des) expert-conseil en BD pour l'achat et la classification;
- [assurer] un accès réservé aux clientèles visées afin de maintenir son lien de confiance avec les enfants et leurs parents ou gardiens;
- [se doter] d'une politique sur l'accès à l'Internet qui respecte les principes d'environnement protégé des enfants...

Septembre 2001 : la présidente de la Commission propose au conseil municipal entre autres que les BD pour lecteur avertis soient « conservées à la bibliothèque centrale dans une section à rayons fermés, accessibles par les employé(es) seulement » et soient « soumises à un examen interne » afin de déterminer leur affectation. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Novembre 2001 : Élections municipales dans un contexte des fusions municipales. Selon les modalités des fusions, il se peut que la résolution du conseil municipal de la ville de Hull soit étendue aux autres villes fusionnées.

Décembre 2001 : Denis Boyer, bibliothécaire de la ville de Hull prend sa retraite. Une mention de blâme est portée à son dossier pour les positions publiques prises à l'encontre du conseil municipal (sic!) ainsi que pour l'état désastreux de la situation médiatique (sic!!!!).

(Suite page 9)

Dossier: La censure

(Suite de la page 8)

COMMENTAIRE

J'ai pu discuter de cette affaire avec Christ Bleistein du Comic Book Legal Defense Fund (organisme des USA) et il m'a dit que généralement, il parvenait à contrer de telles démarches en faisant appel aux groupes de défense des libertés individuelles (comme la American Civil Liberty Union, ACLU) en remplissant les sessions des conseils municipaux de citoyens locaux. Par contre, ce type d'organisation populaire est pratiquement inexistante au Canada. Il devient donc impossible pour quelqu'un de l'extérieur de la ville d'agir contre de telles démarches.

Alors, pourquoi est-ce que ce cas de censure a pu évoluer si dramatiquement? La question devient plus probante lorsqu'on considère que des ouvrages furent retirés de la circulation et versés à l'index grâce aux efforts d'une simple citoyenne ainsi que de 250 signatures qu'elle a su amasser grâce à une pétition distribuée à la sortie des messes. Les efforts et opinions de professionnels (bibliothécaires, professionnels de la BD) furent pratiquement ignorés.

Depuis décembre 2001, Denis Boyer a pris sa retraite de la ville de Hull. Le simple fait que la ville le blâme pour l'état de la situation évoque une difficulté particulière de la profession de bibliothécaire. En effet, le responsable l'est aussi lorsqu'il y a des problèmes et n'est pas totalement en contrôle de l'environnement extérieur. Les jeux politiques et les relations publiques semble particulièrement complexe dans ce cas-ci. Heureusement que Mr. Boyer disposait d'une longue carrière pour puiser dans ses expériences.

Vous pouvez constater paradoxalement qu'il y a présentement des offres d'emplois de la ville de Gatineau (nouveau nom de la ville suite à la fusion) pour son service des bibliothèques. Avis aux intéressés qui désirent œuvrer dans un milieu bâillonné et où l'opinion professionnelle ne compte pour rien !

Olivier Charbonneau

Voir la liste complète des BD retirées à Hull en page 12

Le dilemme du spécialiste de l'information face à Internet

La censure engendre bien des défis auxquels le spécialiste de l'information doit faire face pour maintenir et assurer le respect du mandat de son institution. Définissons d'abord la censure comme le fait de contrôler préalablement l'information pour en permettre ou en interdire la diffusion. Quel que soit le média, la censure est toujours présente. Ainsi, depuis le début du 20^e siècle la censure est considérée par ses protagonistes comme un moyen pour protéger les individus, voire limiter et contrôler leurs libertés individuelles.

Cela est d'autant plus vrai avec les nouvelles technologies. Internet présente une source "populaire" foisonnante d'informations, d'images et de sons, et puisque Internet est un espace "libre" où le bon et le mauvais s'entremêlent pour donner une mosaïque, un métissage complexe et hybride, certaines personnes voient la censure sur Internet comme un moyen efficace d'éviter aux autres, plus "sensibles", le choc d'être face à un contenu controversé, voire illégal et offensant. Il existe plusieurs méthodes qui permettent de limiter l'accès à certains sites pour des raisons morales ou religieuses, telles que des logiciels de filtrage, des modes d'étiquetage du contenu sur Internet... mais il est difficile d'appliquer une censure efficace vue la particularité du mécanisme d'Internet, le caractère hétérogène des internautes dans les bibliothèques (publiques, universitaires, etc.) et les différences culturelles dans la conception de la censure et de la liberté intellectuelle. La censure sur Internet, à mon avis, n'est pas un moyen aussi efficace qu'essayent de le démontrer les militants de la censure. Avec la censure sur Internet, les utilisateurs ont du mal à cerner précisément le sujet à censurer. On peut par exemple bloquer l'accès à des sites traitant des maladies transmissibles sexuellement en voulant censurer des sites pornographiques.

A titre d'information, mentionnons que le premier cas de censure sur Internet date de 1995 en Allemagne, et s'est produit à la suite de plaintes du gouvernement allemand sur le contenu sexuel de certains newsgroups. Le fournisseur d'accès Internet Compuserve avait alors décidé de censurer tous les articles plus ou moins pornographiques.

Ces dernières années, le gouvernement canadien s'est penché sur l'étude de la situation pour mettre sur pied une politique qui assurerait un usage sécuritaire et responsable des ressources d'Internet, surtout avec la montée du contenu controversé et criminel.

La censure s'oppose à la liberté d'expression, à la liberté de presse et, à mon avis la plus fragile, à la liberté intellectuelle, liberté si chère aux spécialistes de l'information et à tout homme libre. Cette liberté trouve sa source dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Au Canada, elle est adoptée dans la Charte canadienne des droits et des libertés des citoyens canadiens. Aux États-Unis, la liberté intellectuelle est définie dans

(Suite page 10)

Dossier: La censure

(Suite de la page 9)

le 1^{er} amendement de la constitution américaine qui défend de manière solide toute intervention voulant modifier ou limiter cette liberté.

De la même manière, l'IFLA, par le biais de son bureau exécutif la FAIFE, l'UNESCO et les associations professionnelles en sciences de l'information telles que l'ALA et la CLA travaillent pour le respect et l'application de ce principe. Le conflit entre la censure et la liberté intellectuelle est un vrai dilemme pour le spécialiste de l'information.

Le rôle d'informateur du spécialiste de l'information pourrait être d'une grande importance s'il est bien ciblé et s'il repose sur de bonnes bases, en tenant compte de la catégorie d'âge des utilisateurs, en

assurant un suivi objectif et le développement des aptitudes intellectuelles, morales et cognitives de chaque utilisateur, surtout les jeunes. Il pourra ainsi respecter ses valeurs professionnelles et se rendre utile aussi bien pour l'institution que pour la société.

Pour conclure, la censure, la liberté intellectuelle et le bien-être de l'homme dans une société comme la nôtre demeurent un sujet sensible qui fait émerger les travers de cette société et met en question ses valeurs et son étiquette de "liberté" et de "démocratie" tellement prises pour acquis par les défenseurs de la liberté intellectuelle.

B.H



À bas la censure...

En tant que cyberthécaire en herbe, j'ai sondé le web pour vous proposer quelques adresses intéressantes à consulter pour en savoir plus sur la censure et la liberté d'expression. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive mais chacun des sites visités contient une foule de liens vers des ressources similaires. Bonne navigation et bonne réflexion sur cet enjeu fort complexe mais passionnant!

Index on Censorship

<http://www.indexonline.org/>

Site de la revue *Index on Censorship*, supportée par plusieurs écrivains et fondations, dont l'objectif est de protéger le droit à la libre expression à travers le monde. Les informations qu'il contient permettent d'avoir un portrait de l'actualité internationale en matière de censure et de violations à la liberté d'expression. On y retrouve en effet de nombreux articles et reportages traitant de cette problématique dans différents pays du monde. De plus, le site soutient une liste de discussion permettant de dynamiser le débat sur la liberté d'expression. Cette source est incontournable pour suivre l'évolution de cette problématique et ses réalités actuelles du point de vue international.

Dossier: La censure

(Suite de la page 10)

Freedom to Read Week

<http://www.freedomtoread.ca/>

Site dédié à la *Freedom to Read Week*, qui aura lieu du 24 février au 2 mars 2002, et qui vise à encourager les Canadiens à réaffirmer leur engagement envers la liberté intellectuelle. On y retrouve des informations à propos de cette semaine d'action et de sensibilisation et des différentes activités qui auront lieu à travers le Canada. On y retrouve également une liste intéressante de liens vers des ressources sur la liberté intellectuelle et le texte intégral d'une brochure sur la censure, *When the Censor Comes*, s'adressant aux enseignants, aux bibliothécaires et aux libraires. Enfin, on peut y lire des informations quant au *Book and Periodical Council* et au *Freedom of Expression Committee* et son annuel *Freedom of Expression Report Card* qui souligne, en leur attribuant une note, les organisations canadiennes qui font obstacle à la liberté intellectuelle et celles qui favorisent son développement.

Reporters sans frontières

<http://www.rsf.fr/>

Site de l'organisation internationale basée en France, oeuvrant activement pour l'obtention de la libération de journalistes emprisonnés et la dénonciation des atteintes à la liberté de presse. RSF fait la promotion de la liberté d'expression, de la libre circulation de l'information, de l'indépendance et de la pluralité de la presse, des droits de l'homme et de la démocratie, et condamne la censure et la propagande. RSF a institué la Journée internationale de la liberté de la presse (3 mai), journée reconnue officiellement par l'ONU.

Office for Intellectual Freedom

<http://www.ala.org/alaorg/oif/>

Site de la section de l'*American Library Association* chargée de l'application des politiques de celle-ci en ce qui a trait à la liberté intellectuelle. Ces politiques sont décrites dans le *Library Bill of Rights* dont l'orientation est la liberté d'accès pour tous aux bibliothèques et aux documents qu'elles contiennent. Le but de l'OIF est de sensibiliser les bibliothécaires et le grand public à l'importance de la liberté intellectuelle dans les bibliothèques par le biais de nombreuses activités. En plus du *Library Bill of Rights*, on retrouve dans le site de l'OIF le code d'éthique de l'ALA, une série d'enjeux concernant la liberté intellectuelle ainsi qu'une liste d'actions à poser afin de contrer la censure.

National Coalition Against Censorship

<http://www.ncac.org/>

Site de l'organisation américaine regroupant des organisations sans but lucratif de différents domaines et faisant la promotion de la liberté de pensée et d'expression, notamment par l'éducation de ses membres et du public sur les dangers de la censure. Son but est de défendre les valeurs de liberté promulguées par le premier amendement de la Constitution américaine, de promouvoir le libre accès à l'information, d'encourager et d'organiser des activités d'opposition à la censure et enfin de sensibiliser au fait que celle-ci compromet sérieusement la liberté intellectuelle, religieuse, artistique et politique.

Rose-Marie Racine-April

Dossier: La censure

LES 180 LIVRES RETIRÉS DES RAYONS

- Adamov. Ghetto 9, Glénat, 1993
- Arnoux, Erik. Sophaletta, Glénat, 1994, v.1-3
- Bernet, Jordi, et Sanchez Abuli. Torpedo, Albin Michel, 1985-87, v.1 (avec Alex Toth), 2, 4; Glénat 1990-95, v.7, 10, 11, 12
- Berthet et Yann. Pin-up, Dargaud, 1994-..., v.1-6
- Bonnet et Mitton. Attila... mon amour, Glénat, 1998-99, v.1-2
- Boubé et Cothias. L'empereur du dernier jour, Glénat, 1995-98, v.2-5
- Bourgne, Marc. La loi du grand nord, Glénat, 2000
- Bretécher, Claire. Les mères, Bretécher, 1982
- Bretécher, Claire. Agrippine, Bretécher, 1988
- Bretécher, Claire. Mouler démouler, Bretécher, 1996
- Cabanes, Max, et Klotz. La chasse aux ombres, Casterman, 1999
- Caza et Smulkowski. Le monde d'Arkadi, Delcourt, 2000-01, v.1-3
- Chabbert et Bardet. Docteur Monge, Glénat, 1998-2000, v.1, 3
- Clarke. P.38 et bas nylon, Audie, 2000
- Conrad et Yann. Les innommables, Dargaud, 1994-97, v.2-6
- Courtois et F. Giroud / J.-Paul Dethorey. L'usine, Glénat, 1998
- Coyote. Mammouth et Piston, Audie, 1999-..., v.1-3
- Delaby et Dellisse. L'étoile polaire, Lombard, 1994-96, v.1 (2 ex.), 2 (2 ex.), 3
- De la Fuente et P. Cothias. L'archange Gabriel, Glénat, 1998
- Denis, J.-C. Toutes les fleurs s'appellent Tiaré, Casterman, 2000
- Dethorey et Frank Giroud. Un automne à Berlin, Glénat, 1985
- Dufossé et P. Cothias. Les sanguinaires, Glénat, 1997-99, v.1-2
- Fowler, Tom, et Vanloffelt, Tom Fowler. Palooka, Paquet, 2000
- Franco et Van Hamme. Largo Winch, Dupuis, 1998-2000, v.9, 11
- Frezzatto et Charyn. Margot, Queen of the Night, Glénat, 1994
- Frisano, Pierre, et Maric. Tout ce sang pour Eva, Glénat, 1996
- Gabrion, P.-Yves. Les rameaux de Salicorne, Casterman, 1998
- Gillon, Paul. Le contrat, Albin Michel, 2001
- Gioux, Thierry, et Luc Dellisse. Le jaguar éternel, Glénat, 1998
- Gotlib, Marcel. Pervers pépère, Audie, 1982
- Griffo et Jean Dufaux. Giacomo C, Glénat, 1988-..., v.1-11
- Hardy et Yann. Lolo et sucette, Dupuis 1997-2000, v.2-5
- Heloret et Christophe Gibelin. Ahez, Glénat, 1997
- Hermann et Yves Huppen. Liens de sang, Lombard, 2000
- Hulet et Bucquoy. Les chemins de la gloire, Glénat, 1985-..., v.1-3
- Jokal. Cauchemar pour une marionnette, Arboris, 1993-95, v.1-3
- Jung. L'esprit du lac, Delcourt, 2001
- Juszezak, Erik, et Christian Godard. Oki, Glénat, 1999-2000, v.2-3
- Lamquet. Le pithécantrophe dans la valise, Glénat, 1996-99, v.1-2
- Laporte, Bruno et Gilles Laporte. Rupert K 2, Mille-Îles, 1998, 2 ex.
- Larnoy et Mills / Skinner. La marque de Mélanikus, Zenda, 1995
- Lax et Bertois. Soleil cou coupé, Dupuis, 1995
- Malès et Dufaux. Hemingway : Mort d'un léopard, Glénat, 1992
- Manara, Milo, et F. Fellini. Voyage à Tulum, Casterman, 1990
- Manara, Milo. HP et Guiseppa Bergman, Casterman, 1991
- Manara, Milo, et Hugo Pratt. Un été indien, Casterman, 1987
- Manara, Milo, et Hugo Pratt. El gaucho, Casterman, 1995, 2 ex.
- Marini et S. Desberg. L'étoile du désert, Dargaud, 1996, v.1-2
- Marini et Jean Dufaux. Rapaces, Dargaud, 1998-..., v.1-3
- Marty et Eric Omond. Les peuples jumeaux, Delcourt, 2000
- Matena, Dick. Flynn, Arboris, 1994, v.1-2
- Meglia, Carlos, et Trillo. Cybersix, Vents d'Ouest, 1994-97, v.1-9
- Mitton, Jean-Yves. Quetzalcoatl, Glénat, 1997-2000, v.2-4
- Mitton. Les survivants de l'Atlantique, MC Productions, 1992, v.1; Soleil, 1997, v.2-3; 1998-2001 (dessin : Molinari), v.4-7
- Montellier, Chantal. Faux sanglant, Dargaud, 1992
- Montellier, Chantal. L'île aux démons, Dargaud, 1994
- Norma et Frank Giroud. Pieter Hoorn, Glénat, 1995, v.1-3
- Ortiz et Antonio Segura. L'ultime ennemi, Soleil, 1992
- Picaud, Christophe. Marie, Clair de lune, 2001
- Pontet et Froideval. La guerre des âmes, Glénat, 1996
- Puech, Éric. La perle du dragon, Albin Michel, 2001
- Rahir, Jeanine. Chevalier Walder, Glénat, 1997-98, v.1-2
- Raives et Warnauts. L'orfèvre, Glénat, 2000-01, v.1-2
- Renaud et Jean Dufaux. Santiago, Glénat, 1991-, v.1-5
- Renaud et Dufaux. Jessica Blandy, Dupuis, 1990-2001, v.6, 18, 19
- Ribera et C. Godard. Le grand scandale, Dargaud, 1994-95, v.1-3
- Robet et Patrick Cothias. Bon sang ne peut mentir, Glénat, 1999
- Roosevelt. L'horloge, Paquet, 2000, v.1-2
- Savoia, Sylvain, et Jean-David Morvan. Tiourma, Glénat, 1998
- Schultheiss. Le rêve du requin, Glénat, 1991
- Servais. La mémoire des arbres, Dupuis, 1997, v.5-6
- Sevrin et Pourbaix. La collection d'anatomies, Paquet, 2000, v.1-2
- Stalner et Daniel Bardet. Le boche, Glénat, 1990-94, v.1-7
- Suro et Corbeyran. Tribut, Delcourt, 2000
- Swolfs, Yves. Le prince de la nuit, Glénat, 1994-2000, v.1, 3, 4, 5
- Trantkat et J.D. Morvan / Trantkat, HK, Glénat, 1996-98, v.1 (avec V. Tannoy, dessin, et T. Trübe, texte), 2, 3
- Tronchet. J.-C. Tergal découvre les mystères du sexe, Audie, 1995
- Valdman et Bollée. Fatal carnaval, Dargaud, 1994
- Widenlocher, Roger, et Herlé. Salade de plomb pour Miss Pamela, Dargaud, 1995
- Zirbus et Djaki. Rilax, Vents d'Ouest, 2000-01, v.1-2

Pour plus de détails, vous pouvez aller à l'adresse URL suivante:

<http://www.bdquebec.qc.ca/dossiers/dossier-biblio-gatineau.htm>

Dossier: La censure



LE MOT ET LA CHOSE

Madame, quel est votre mot
Et sur le mot et sur la chose?
On vous a dit souvent le mot
On vous a fait souvent la chose.
Ainsi, de la chose et du mot,
Vous pouvez dire quelque chose
Et je gagerais que le mot
Vous plaît beaucoup moins que la chose.

Pour moi, voilà quel est mon mot
Et sur le mot, et sur la chose :
J'avouerai que j'aime le mot,
J'avouerai que j'aime la chose...
Mais c'est la chose avec le mot
Et c'est le mot avec la chose;
Autrement la chose et le mot
À mon gré seraient peu de chose.

Je crois même en faveur du mot,
Pouvoir ajouter quelque chose
Une chose qui donne au mot
Tout l'avantage sur la chose :
C'est qu'on peut dire encore le mot,
Alors qu'on ne peut plus la chose,
Et si peu que vaille le mot...
Enfin, c'est toujours quelque chose!

De là, je conclus que le mot
Doit être mis avant la chose,
Que l'on doit n'ajouter un mot
Qu'autant que l'on peut quelque chose,
Et que, pour le temps où le mot
Viendra seul, hélas, sans la chose,
Il faut se réserver le mot
Pour se consoler de la chose.

Pour vous, je crois qu'avec le mot
Vous voyez toujours autre chose!
Vous dites si gaiement le mot,
Vous méritez si bien la chose
Que, pour vous, la chose et le mot
Doivent être la même chose...
Et vous n'avez pas dit le mot
Qu'on est déjà prêt à la chose.

Mais quand je vous dis que le mot
Vaut pour moi bien plus que la chose,
Vous devez me croire, à ce mot
Bien peu connaisseur en la chose.
Eh bien, voici mon dernier mot
Et sur le mot et sur la chose :
Madame, passez-moi le mot...
Et je vous passerai la chose.

Abbé Gabriel-Charles de Lattaignant (1697-1779), *Poésies* publiées en 1757.

Extrait de : *Poèmes politiques, érotiques et libertins des temps anciens : contribution à l'étude des mœurs*, recueillis par Pierre Roudy.

Proposé par Philippe Hudon

Archivistique

Trois mois aux Archives historiques du CIO

Chaque été depuis trois ans, un diplômé en archivistique de l'EBSI se voit proposer un stage de trois mois au Comité International Olympique (CIO). Cette année, j'ai eu la chance d'être l'heureuse élue et de pouvoir profiter de cette opportunité pour travailler trois mois à Lausanne, en Suisse.

J'ai effectué ce stage au service des Archives historiques du CIO, installé au musée olympique. Sous la supervision de Cristina Bianchi, responsable des archives du CIO, ma principale tâche a été de traiter un fonds d'archives institutionnelles, celui des sessions du CIO. Cependant, le cadre de travail a aussi beaucoup compté. Le stage se déroule dans une institution très spécifique et particulière. J'ai découvert le milieu olympique et son fonctionnement quotidien, notamment en ce qui concerne tout le travail lié à la mémoire et à la recherche historique.

Ce milieu de travail fait partie intégrante du stage. C'est pourquoi je commencerai par présenter l'environnement dans lequel j'ai travaillé, avant d'aborder plus particulièrement le travail effectué.

Le Centre d'Etudes Olympiques

Le service des Archives historiques fait partie du Centre d'études olympiques (CEO) qui a pour but de conserver la mémoire du mouvement olympique et de promouvoir des travaux de recherche et de publication sur l'olympisme. Il constitue le plus grand centre d'information sur le mouvement et les jeux Olympiques et il fait partie intégrante du musée olympique, qui est rattaché au CIO.

Le CEO est composé de sept services : Archives historiques, Bibliothèque, Documentation, Photothèque, Images et son, Service pédagogique et Service des relations extérieures (en particulier avec les universités). Cela représente au total 30 employés utilisant une base de données générale, SIM (Système d'information du musée). Cette base regroupe tous les documents conservés par chaque service. Étant commune, elle n'est pas spécialement adaptée aux besoins de chacun et va bientôt être abandonnée au profit de plusieurs bases de données spécifiques à chaque service. C'est le défi auquel tout le CEO est actuellement confronté.

Tous ces services travaillent conjointement pour répondre aux besoins des 130 chercheurs accueillis chaque année. Le CEO propose en outre un programme de bourses destinées aux étudiants post gradués qui poursuivent une thèse dans le domaine du sport ou sur le mouvement olympique. Les personnes sélectionnées se voient proposer un hébergement gratuit pendant trois mois et une indemnité mensuelle. En contrepartie, elles participent à l'avancement des recherches sur l'olympisme. Pendant mon stage, deux boursiers se sont ainsi succédés au CEO.

Le service des Archives historiques du CIO

Le service regroupe toutes les archives du CIO de 1894 à

1984. Cela représente 850 mètres linéaires de documents. On y retrouve entre autres le fonds Pierre de Coubertin (rénovateur des jeux Olympiques), la correspondance des sept présidents du CIO, l'organisation des jeux Olympiques, les procès-verbaux et les dossiers des sessions, de la Commission exécutive et des groupes de travail du CIO.

Les recherches se font obligatoirement sur demande écrite et sur rendez-vous. Dans les faits, il est cependant possible de répondre à des chercheurs se présentant spontanément lorsque leur recherche est limitée et précise. Le public a accès aux dossiers généraux 30 ans après leur création ou 50 ans s'ils contiennent des données personnelles. Les procès-verbaux des sessions sont communicables au bout de 10 ans. Les membres du CIO et le personnel ne sont pas soumis à ces délais, sauf pour les dossiers personnels des membres.

L'inventaire informatique sur SIM de tous les fonds est en cours de saisie depuis plusieurs années. Cette saisie s'accompagne du classement et du traitement physique des fonds (reconditionnement). C'est pourquoi des stagiaires en milieu ou en fin de formation archivistique sont embauchés régulièrement dans le but de traiter l'arriéré. Mon stage s'inscrivait dans ce cadre.

Les Archives historiques travaillent conjointement avec les Archives opérationnelles (archives courantes et intermédiaires), situées au siège du CIO, à quelques kilomètres du musée. Ce service comprend toutes les archives du CIO depuis 1984. Il est aussi actuellement à la base d'un projet de «records management» concernant l'ensemble de l'institution.

Le service des Archives historiques emploie deux personnes, en plus de la responsable, Cristina Bianchi, qui partage son temps avec le service des Archives opérationnelles. Ces deux personnes divisent leur emploi du temps entre la gestion des affaires courantes (accueil des chercheurs, recherches, participation à des groupes de travail,...) et le traitement d'un

(Suite page 15)

Archivistique

(Suite de la page 14)

fonds.

Présentation du fonds traité

Mon stage a consisté à traiter le fonds des sessions du CIO de 1894 à 1984. La session correspond à l'Assemblée générale, c'est l'organe suprême du CIO. Toutes les décisions importantes y sont prises, en particulier le choix des villes accueillant les jeux Olympiques et l'élection du nouveau président du CIO. La session élit en outre les membres de la Commission exécutive, à qui elle peut déléguer certains de ses pouvoirs.

La session est réunie au moins une fois par an, la plupart du temps pour une durée de deux ou trois jours. Les années où ont lieu les jeux Olympiques, la session se tient traditionnellement immédiatement avant ceux-ci.

La première session marque la création du CIO. Elle a eu lieu en 1894 à Paris, soit deux ans avant les premiers jeux Olympiques. Depuis, 89 sessions ont eu lieu jusqu'en 1984. Ce fonds représente environ 13 mètres linéaires.

Méthode de travail

Le traitement du fonds s'est déroulé en trois étapes. Les dossiers étaient déjà bien identifiés, en particulier en ce qui concerne la numérotation des sessions. J'ai donc traité les sessions les unes après les autres, chacune d'elles comprenant environ cinq dossiers.

La première étape consiste dans le traitement physique, c'est-à-dire l'enlèvement de toutes les attaches en métal et le reconditionnement dans des chemises à papier neutre. Pour traiter une session, ce travail peut prendre plus d'une journée. Cela représente la plus grosse part du travail, et aussi la moins diversifiée.

Ensuite, le dossier est catalogué dans SIM. La norme de description archivistique ISAD(G) est utilisée pour uniformiser la saisie. Cette base de données étant très peu conviviale et peu souple, il faut un certain temps pour s'y adapter. Cependant, la saisie des notices (correspondant à un dossier) se faisant toujours de la même façon, on acquiert vite la main et plus de rapidité. La saisie d'une notice doit suivre une procédure très précise. Le sujet doit être choisi le plus significatif possible pour faciliter la recherche. Il s'agit de faire ressortir le thème général du dossier en quelques mots. En l'occurrence, le titre comprend le numéro et le lieu de la session, ainsi que le type (procès-verbaux, correspondance) ou le thème (élection du président, par exemple) du dossier. Pour respecter ISAD(G), un système de notes permet de saisir l'histoire administrative et toutes les informations sur le fonds. Dans le même but, un système de canevas permet de

lier hiérarchiquement le fonds, la série et le dossier. Dans le fonds que j'ai traité, une série correspond à une session. J'ai donc créé une notice générale pour le fonds puis une notice pour chaque série. Cette dernière est reliée au fonds (niveau hiérarchique supérieur) et aux dossiers de la Session correspondante (niveau hiérarchique inférieur).

La troisième étape réside dans l'identification définitive du dossier par une étiquette puis son rangement. Les étiquettes sont imprimées à partir des notices des dossiers. Elles indiquent la cote du dossier, son titre et les dates extrêmes.

Un des principaux problèmes auquel j'ai été confrontée a été la numérotation des sessions. Il se trouve que des sessions ont été numérotées alors qu'elles n'avaient jamais eu lieu et que la numérotation est différente suivant les sources. Ce problème est important dans la mesure où la cote d'identification du dossier se crée à partir du numéro de session. Il a donc fallu prendre une décision définitive en coopération avec la personne chargée de la normalisation. Nous avons décidé d'utiliser la classification indiquée dans le « répertoire olympique » qui constitue la référence officielle sur tout le mouvement olympique.

À part cela, je n'ai pas eu d'autres problèmes importants. Le fonds est très homogène et on retrouve les mêmes documents d'une session à une autre. Les dossiers sont en général composés de correspondance, de procès-verbaux et de documents de travail annexe qui concernent les points abordés à l'ordre du jour. Plusieurs versements ont été effectués au département des collections (formulaires vierges, médailles, plans...) et à la photothèque (cartes postales non écrites, photographies). Aucune élimination n'a été faite car je devais garder trois exemplaires dans les dossiers et le service garde les autres copies pour des ventes aux enchères.

Au total, il m'a fallu deux mois et demi pour traiter l'ensemble du fonds.

Les conditions de travail

Mon bureau se trouvait dans la « salle d'étude » du CEO, cette salle étant réservée aux chercheurs et boursiers. En plus de traiter le fonds, je devais donc jouer un rôle de « surveillante », récupérer les dossiers d'archives consultés et répondre aux questions générales.

Mes conditions de travail ont été très agréables car j'ai pu être en contact avec les chercheurs et observer le travail effectué par les archivistes et les autres personnes du CEO. Mon travail a ainsi pu être un peu diversifié et j'ai pu faire la connaissance des autres personnes du Centre d'études.

(Suite page 16)

Archivistique

(Suite de la page 15)

Conclusion

En conclusion, je peux dire que le bilan de ce stage est très positif. Le fonds que j'ai traité était très intéressant car il relate toute l'histoire du CIO depuis sa création. J'ai pu connaître l'évolution de l'institution et des jeux Olympiques au fil des archives traitées et à travers les questions abordées lors des sessions.

Au niveau archivistique, la méthode de travail s'apparente à celle employée en France. La norme ISAD(G) constitue la base de toute la description archivistique et l'on retrouve aussi une ressemblance au niveau du vocabulaire employé.

Ce stage m'a aussi permis de découvrir un milieu et de travailler avec une équipe sympathique et disponible. J'ai en même temps pu faire preuve d'autonomie. Les trois mois ont passé très vite et au bout du compte, le stage m'a permis de trouver un emploi stable dès la fin de mes études car, à son issue, j'ai pu être engagée au service Images et son du CIO. Il m'a donc aussi donné la possibilité de mettre un premier pied dans cette institution et de profiter d'une opportunité.

Cela illustre bien le fait qu'en plus de permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle, les stages peuvent parfois déboucher sur un premier travail.

Isabelle Fillon
Archiviste
Service Son et Image
Comité International Olympique (CIO)
Lausanne (Suisse)



Compte rendu de la table ronde sous le thème *Les archives électroniques, quatre perspectives*, tenue le 14 janvier 2002 à l'EBSI

Invités :

M. Claude Minotto, Directeur de la Division des Archives de l'Université de Montréal

M. Marc Lebel, Professeur à l'EBSI, Université de Montréal

M. Yves Marcoux, Professeur à l'EBSI, Université de Montréal

M. Martin Dufour, Archiviste à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

Intervention de M. Claude Minotto :

M. Minotto, directeur de la Division des archives de l'Université de Montréal, a présenté les initiatives de recherche de la CREPUQ en matière de gestion des archives électroniques en milieu universitaire. Ceux-ci ont soulevé en 1994 la problématique que posent les archives électroniques au niveau de la classification, du calendrier de conservation, de la conversion analogique, etc. M. Minotto a souligné le fait qu'il existe aujourd'hui très peu d'établissements universitaires qui ont mis en place un programme de conservation à long terme des archives électroniques, malgré le fait que la plupart sont conscientisés à cette problématique. Le contexte budgétaire difficile des années 1990 n'aurait alors pas favorisé de telles initiatives. M. Minotto a terminé en ajoutant qu'une prise en charge des archives électroniques en milieu universitaire s'impose, tout particulièrement avec l'accroissement des cours en ligne, la croissance de l'utilisation du courriel à l'intérieur des divisions administratives et la recrudescence des pages web. Les nouveaux efforts de recherche de la CREPUQ, attendus en 2002, risquent alors d'être bien reçus.

Intervention de M. Marc Lebel

M. Marc Lebel, archiviste à la Ville de Montréal et chargé de cours à l'EBSI, a parlé du défi que représentent les bases de données. Selon lui, celles-ci entraînent des économies importantes de temps et d'argent, ce qui fait qu'elles seront de plus en plus utilisées. Les données inscrites à l'intérieur de ces bases sont donc d'autant plus vouées à être conservées de façon permanente. Il y a un besoin pour arriver à conserver ces bases

(Suite page 17)

Archivistique

(Suite de la page 16)

dans leur intégralité, avec les mêmes capacités de recherche que lorsqu'elles sont au stade actif. Monsieur Lebel a proposé, entre autres, d'en arriver à utiliser des interfaces communes pour plusieurs bases de données à l'aide d'un extracteur de données. Quoiqu'il en soit, le rôle de l'archiviste doit demeurer proactif et surtout ne pas prétendre prendre la place de l'informaticien, mais plutôt celle qui lui revient.

Intervention de M. Yves Marcoux

M. Yves Marcoux a pour sa part abordé la problématique entourant le numérique avec une présentation portant le titre : *De la mémoire informatique à la mémoire humaine*. Durant sa présentation, il a soulevé certains problèmes concernant la gestion des archives numériques tels que la conservation des supports et des logiciels d'accès, le format des données et les problèmes d'authenticité et d'intégrité que peut apporter le numérique. M. Marcoux a apporté quelques éléments de solution comme la réplication géographiquement distribuée, le repiquage périodique, l'émulation logicielle, les formats normalisés de documents structurés et les techniques cryptographiques. Soulignant les apports de cette technologie en matière de conservation, comme entre autres la possibilité de conservation à très long terme, sans perte ni dégradation, et à des coûts modiques, M. Marcoux a indiqué qu'il y a des problèmes importants qui sont en train de se dessiner avec l'utilisation massive du numérique. Des problèmes de surabondance, de sélection et de mise en valeur des documents numériques seraient entre autres à l'origine des outils de gestion «grand public» comme l'explorateur Windows. M. Marcoux a conclu en soulignant que ces outils de gestion manquent de relief informationnel et qu'ils devraient être adaptés pour donner un modèle plus riche de fonds informationnel.

Intervention de M. Martin Dufour

M. Martin Dufour est archiviste à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Cette agence regroupe 400 membres (composés d'établissements francophones d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans plus de 40 pays) et a le mandat de promouvoir la recherche universitaire en français et la collaboration entre ses membres. Elle utilise le web comme un moyen très efficace de diffusion de ses outils archivistiques (dont le calendrier de conservation et le plan de classification en format HTML) et de ses archives essentielles et historiques (qui sont centralisées et conservées au siège social de l'AUF, à Montréal). Dans le cadre de son travail, M. Dufour offre un support technique aux implantations de l'agence et tente de sensibiliser les acteurs impliqués au calendrier de conservation. L'AUF a eu la bonne initiative de numériser 350 photos pour fêter ses 40 ans et un projet futur mènera peut-être à la numérisation des documents sonores. Comme il est donc possible de le constater, cette organisation a le souci de diffuser ses archives à un public le plus large possible. Pour ce faire, elle use volontiers des nouvelles technologies disponibles afin de favoriser un meilleur flux informationnel de tous ses documents.

Collectif des archivaires

Société

Peuple coréen

Cette année, les cérémonies d'ouverture pour la coupe du monde de soccer auront lieu en Corée du Sud. Pour souligner cet événement, j'aimerais partager avec vous quelques aspects de la culture coréenne.

J'ai eu le privilège de vivre 19 mois en Corée du Sud (régime démocratique) dans une petite ville de quelques milliers d'habitants, bien que je ne parle pas la langue. Les Coréens sont généralement chaleureux, si j'en juge par l'attitude des gens de Sach'on (c'est au sud de Chinju, qui est plus facile à trouver sur une carte), où résidaient très peu d'étrangers.

Lorsque j'étais invitée chez quelqu'un, cela me surprenait un peu qu'il n'y ait pas toujours une table et des chaises dans la cuisine. Lorsqu'il était temps de manger, la famille sortait une petite table d'un recoin et s'asseyait sur des coussins placés autour de cette table. De plus, ce n'est pas tout le monde qui s'assoit sur un sofa pour regarder la télévision. Le fait qu'une famille n'ait pas tous ces meubles ne signifie pas qu'elle est pauvre, mais simplement qu'elle est habituée à s'asseoir par terre, d'où l'importance d'enlever ses chaussures à l'entrée.

Au restaurant, je remarquais quelquefois que la viande, les nouilles et quelques légumes étaient coupés à l'aide de ciseaux, ce qui m'inquiétait un peu. Mais ensuite, je me suis dit qu'un restaurant devait respecter certaines règles d'hygiène et, en effet, ces ciseaux étaient nettoyés aussi souvent que les couteaux. Comme hors-d'oeuvres, il était commun de voir des légumes, des petits poissons et des œufs de caille. Au début, cela me gênait un peu d'avoir de la difficulté à manger avec des baguettes, mais je m'y suis habituée avec le temps.

Au travail et sur les tables de restaurant, il m'arrivait de voir un rouleau de papier de toilette qui jouait le rôle d'une boîte de mouchoirs en papier. Je trouvais cela bizarre car, avant d'aller en Corée, je n'avais jamais vu un rouleau de papier de toilette ailleurs que dans une salle de bain. Aussi, cela me fâchait de ne pas trouver de rouleaux de papier de toilette dans les toilettes publiques mais à tant d'autres endroits.

Dans la rue, j'entendais souvent "Hello !", "Where are you from ?" et une chose qui m'énervait était de voir un enfant me pointer du doigt et crier : "Migouk saram !" (Américaine des États-Unis). Je l'ignorais ou je le corrigais en disant "Canada saram" (Canadienne).

Les enfants coréens ne connaissent pas la fée des dents. Lorsqu'ils perdent une dent, ils la jettent sur un toit

et font une prière pour vivre longtemps et en santé.

Il était commun de voir des gens de même sexe se tenir la main ou se serrer en marchant. Cela signifiait simplement qu'ils étaient de bons amis, rien de plus.

Lorsque les Coréens se présentent, ils disent leur nom de famille avant leur prénom. Par exemple, une Coréenne qui dit "Je m'appelle Kim Shi-Nyong" indique que son nom de famille est "Kim" et son prénom, "Shi-Nyong." En règle générale (je n'ai constaté qu'une seule exception durant mon séjour), un nom de famille a une syllabe et un prénom, deux.

Dans l'autobus ou le métro, il m'arrivait souvent de voir des gens endormis qui savaient exactement quand se réveiller. À deux reprises, j'ai aperçu un marchand ambulancier qui vendait des produits (épingles pour vêtements, brosses à dents) aux autres passagers dans un autobus. Dans les autobus qui parcouraient de longues distances, il y avait des gens qui vendaient de la nourriture et des breuvages aux passagers avant le départ.

Les Coréens ne calculent pas leur âge comme nous : lorsqu'un enfant naît, il a immédiatement un an et il vieillira d'un an à chaque premier janvier suivant. Les Coréens célèbrent leur anniversaire, bien qu'ils ne vieillissent pas d'un an ce jour-là.

Les jeunes hommes coréens doivent obligatoirement faire leur service militaire pour une durée de deux ans. Ceci cause un problème aux Témoins de Jéhovah, qui se retrouvent en prison pour avoir refusé de faire leur service militaire.

Si vous écrivez une note ou une lettre à une personne d'origine coréenne, n'utilisez pas un stylo à encre rouge. Ceci sous-entend un message antipathique car, dans ce pays, le nom d'une personne n'est écrit en rouge qu'à près son décès.

Le numéro « quatre » est considéré comme un chiffre malchanceux parce que le mot coréen pour « quatre » a le même son que le mot pour « mort » (sa). Ainsi, vous ne trouverez jamais un quatrième étage dans un hôpital coréen (qui aimerait se faire soigner à l'« étage de la mort » ?) et la plupart des hôtels n'ont pas de quatrième étage.

Il y a plusieurs autres aspects de la culture coréenne que je n'ai pas mentionnés, alors je vous invite à effectuer vos propres recherches, la Corée du Sud étant un vraiment beau pays à découvrir.

Lisa Mihalovics

Culture

Vers un monde meilleur

Voilà, mon cœur qui chavire à l'écoute du dernier siffle du navire
C'est l'heure de départ
Comment faire face à un destin inconnu?
Autour de moi, les gens s'entremêlent, communiquent, s'écartent
Cris d'un enfant, pleurs d'une femme
Tout un brouhaha qui monte avec la fumée
J'attendais mon tour pour le contrôle des papiers
Devant cette foule qu'on croirait qu'elle finirait jamais
Enfin,
Je me hâte sur les escaliers du navire
Et sans regret je m'embarque vers une nouvelle aventure
Les mouettes au dessus de ma tête, la brise marine soufflant dans mes cheveux et sans larmes aux yeux, je quitte...

B.H

ÉNIGME

TESTEZ VOTRE INTELLIGENCE !!!!!

Il y a 5 maisons alignées dans une rue. Chaque maison est habitée. L'une par un elfe, l'autre par un guerrier, une autre par un vieil orc, une par un riche marchand et une par un hobbit qui aime bien faire la fête.

Le guerrier habite la maison en bois du milieu. L'elfe possède un chien de garde qui aboie souvent la nuit. L'habituant de la maison à deux étages boit souvent de l'hydromel. L'orc monte à cheval et adore boire de la liqueur.

La maison à deux étages est située à droite de la maison couleur ivoire. Celui qui se bat à l'aide d'un gourdin possède un aigle apprivoisé. L'habitant de la maison en pierres se bat à l'aide d'un bâton. Celui qui ne boit que du lait de chèvre habite dans la maison du milieu. Le marchand habite dans la première maison, à côté de la maison sans fenêtre. La personne qui utilise la dague en combattant habite à droite de la maison où il y a un hibou. Alors que celle qui se bat avec un bâton habite à gauche de la maison du propriétaire du cheval. Quand il va à l'auberge, celui qui porte une épée longue sur lui commande souvent une tisane d'herbes séchées. Ce n'est pas le hobbit car celui-ci se bat à l'aide d'une sarbacane.

Pourriez vous me dire quelle est la personne qui ne boit que de l'eau ?
Enfin, sauriez vous m'indiquer celle qui possède un Bébé Dragon chez elle ?

LA RÉPONSE SERA DISPONIBLE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU BEBSI

BONNE CHANCE !!!

CAT



RÉVEIL

**Souhaitant l'éteindre
En soufflant dessus
L'ennemi du Feu
Et de la Lumière
Ravive les braises**

Feuille qui tombe
Loin de l'érable
Dont elle fut!

Tout l'hiver
Bourgeons d'automne
Sont bourgeons de printemps

Nuages –
Feuillage hivernal
Des érables noirs

Fleur de printemps, arôme
D'un océan de soleil!...
Il neige

Durant la nuit
Ils sont passés!
Les pointillistes

La branche tremble
Frémit, longuement
Qu'a frôlée l'oiseau!

Pleine lune de juin –
Elle brille, captive
D'un filet de nuages!

Tout autour du pied de l'arbre
Excroissances, boursouflures
Peines d'enracinement

Un vert sérieux
Et la joie jaune

Souriante
Arbres d'automne
Sans leurs couleurs!
Année de guerre
Les feuilles tombent
Encore vertes

Au vent la feuille
Qui cherche et trouve
Sa place au sol

Si changé!
Toujours le même
Oui, mais qui donc?

Copyright 2002 Robert Rose. Tous droits réservés